

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 22 Avril 2024

L'AN deux mille vingt-quatre
CONVOCATION du 15 Avril 2024

A 18 H 00

Elus

Nom	Fonction	Présent
Didier CODORNIUO	Président	x
Michel CAREL		x
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE		x
Sylvie FERRASSE		x
Joseph GIMENEZ		x
Marie Lou LAJUS		x
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE		x
Alexia LENOIR		

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Titulaire	Présent	Suppléant	Présent
Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	
Laurent CAVAILLE		Didier GASS	x
Christophe GASTON	x	Roland LARIPPE	x
Hugues MARTIN	x		
		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	
		Alain SOLER	
Daniel REYNE	x	Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par le Président, Didier CODORNIUO

OBJET : CREATION DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION POUR L'ESPACE BALNEO LUDIQUE

Monsieur le Président rappelle que le contrat de professionnalisation permet à des personnes âgées de + 26 ans d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, et aussi dans le but de préparer les prochains départs à la retraite du personnel administratif de l'OT.

Monsieur le Président propose la création d'un poste de contrat de professionnalisation au sein de l'Office de Tourisme-Espace Balnéoludique dans le cadre du bien-être et spa

Le salarié prépare une formation de « TECHNICIEN SPA ET BIEN-ÊTRE »

Formation en alternance (MAINS DU MONDE) sur 1 an

Rémunération suivant la convention collective du Parc de Loisirs, suivant l'indice conventionnel
(base salaire minimum : SMIC)

Poste occupé : Masseuse Bien Être

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

ACCEPTÉ la création d'un contrat de professionnalisation Technicien Spa et bien être
AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de
cette délibération

Pour copie certifiée conforme
Le Président
GRUISSAN, le 23/04/2024



